

PAINDAVOINE

Juillet 2017

Juillet 2017 sera le relai entre la gestion assumée par « BNP-PARISBAS-REAL-ESTATE » et moi-même.

Les relations avec Monsieur Besnier et son équipe sont excellentes et facilitent beaucoup les choses. Le Domaine Paindavoine et ses locataires ne peuvent que l'en remercier, comme moi-même, car il nous laisse tout un ensemble de contrats que je vais poursuivre, au moins dans un premier temps : ménage, jardin, chauffage, gestion de la fibre....

Madame Goalès vient de prendre sa retraite et nous ne la verrons plus qu'en voisine du quartier. Je veux la remercier, en votre nom à tous, de la gentillesse et du sérieux serviable qu'elle a toujours mis dans l'accomplissement de ses missions. Nous lui devons une grande partie de notre confort depuis 15 ans.

Je squatte, dès maintenant, le bureau « Mémoire de Pierre » qu'occupe encore Monsieur Besnier. J'y retrouve de vieilles habitudes.

Les transferts de propriétés se réaliseront début juillet et je résiderai de manière permanente au Domaine, après le déménagement de mon bureau, au plus tard, courant Août.

Sont, dès maintenant, en préparation, certains travaux améliorant l'usage et l'esthétique du bâtiment dans ses parties communes : Eclairage par Led, peintures extérieures et intérieures....

Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Sur le plan commercial, l'« événement culturel » du mois dernier provoque des demandes de locations et nous allons voir se compléter le nombre de nos locataires.

Merci à vous tous de me faire part rapidement des besoins que vous avez sur ce plan, mais aussi des amis et relations que je dois contacter sur votre demande pour qu'ils deviennent vos voisins. C'est, vous le savez, près de 30 bureaux que nous avons à faire vivre et c'est ma première urgence avec l'actualisation de l'ensemble de notre signalétique interne (suite aux départs de ces dernières années).

Quelques négligences d'habitudes seront aussi à proscrire :

- Je vous rappelle que le parking, dont l'usage est gratuit, n'est pas résidentiel. Vos véhicules ne doivent pas y stationner en votre absence, sauf si vous avez loué une place permanente.

- Même si le parking et le parc sont régulièrement nettoyés, il ne sont ni des poubelles, ni des cendriers.... ;

- L'électricité étant répartie au prorata de la surface, les chauffages d'appoint, comme les climatiseurs ne sont autorisés que si vous réglez leur consommation électrique spécifique afin que celle-ci ne soit pas prise en charge par la collectivité.

- Le parking visiteurs, près de notre entrée, doit être laissé libre par nos locataires ainsi que les places handicapées.

Ce ne sont, bien sûr, que des détails mais ils ne doivent pas entacher la courtoisie de notre « vivre ensemble ».

Chers locataires et amis, chers voisins du Domaine, chers paroissiens de Saint Philibert, chers membres des associations du quartier Filbertville, c'est un grand plaisir que de vous retrouver. A bientôt

J.P. BLANCHARD